

**Centre de Consultations voyageurs et de Vaccinations Internationales de Bayonne**  
Informations pour consentement libre et éclairé avant vaccination(s)

**A lire et à signer par le patient ou son représentant légal (si mineur) avant vaccination(s)**

L'article 35 du Code de Déontologie Médicale et l'article 3 de la charte européenne des droits fondamentaux du 18 décembre 2000 consacrent, à juste titre, le principe du **consentement libre et éclairé du consommateur de soins**. Cette fiche vise à formaliser par écrit le consentement du patient, des parents d'un enfant mineur ou d'un tuteur avant la réalisation de tout acte de vaccination au sein du CVI de Bayonne.

**Tout vaccin est un médicament** et présente par conséquent des indications, des contre-indications (formelles ou relatives) et des effets indésirables potentiels.

**Les médecins du CVI prennent en compte vos antécédents de santé et les particularités de votre voyage pour vous proposer les vaccins utiles dans la protection de nombreuses maladies liées à votre voyage.** Même si l'efficacité des vaccins proposés en France est bonne, aucun vaccin ne présente une efficacité de 100 %.

**Signalez-nous tous vos antécédents médicaux et n'hésitez pas à demander des informations au médecin** concernant d'éventuelles contre-indications pouvant vous concerter. De nombreux vaccins n'ont pour toute contre-indication formelle qu'une allergie connue à l'un des constituants du vaccin.

Des millions de doses de vaccins sont administrées dans le monde entier chaque année et très peu de réactions secondaires sévères sont rapportées annuellement.

La très grande majorité des actes vaccinaux est donc bien tolérée avec inconstamment une réaction locale et/ou fébrile légère et brève qui ne contre-indique aucunement les activités physiques ou professionnelles :

- Les effets indésirables fréquents sont constitués de réactions inflammatoires locales et transitoires au point d'injection, parfois douloureuses.
- Les réactions générales, moins fréquentes, peuvent être constituées de courbature fébrile la semaine suivante (10 % des cas entre le 4<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> jour après la vaccination contre la fièvre jaune par exemple). Il peut survenir rarement des maux de tête, voire un malaise transitoire ou une éruption cutanée.
- Les effets indésirables sévères tels que des troubles neurologiques ou ophtalmologiques ou encore une réaction allergique sévère sont exceptionnels.

**Le risque de développer un effet secondaire grave après un vaccin proposé lors de votre consultation est extrêmement faible par rapport au risque de développer la maladie grave correspondante, parfois mortelle.**

L'association le même jour des vaccins pratiqués au CVI n'est pas contre-indiquée et se fait couramment avec la seule contrainte de varier les points d'injection.

En cas de symptôme(s) compatible(s) avec des effets indésirables graves et/ou inattendus, veuillez nous le(s) notifier sans délai au numéro suivant : **05.59.44.37.32**

**Je soussigné(e), Mr, Mme, Melle ..... certifie avoir bénéficié d'une information claire et appropriée sur les bénéfices, conséquences et risques des actes de vaccination qui peuvent m'être proposés au CVI Bayonne.**

Date : Lu et approuvé,

**Le Médecin**                   **Le patient**                   **Les deux parents \* ou le tuteur\*\* ou l'accompagnant\*\*\***  
(si le patient est mineur)

**\* Si le mineur n'est accompagné que par un des deux parents, le consentement du second parent est acquis sur la bonne foi du signataire ➔ vaccination possible sur présentation des pièces d'identité dans les deux cas - (conservation éventuelle des copies dans le dossier)**

**\*\* Si le mineur est accompagné par son tuteur ➔ vaccination possible sur présentation de la pièce d'identité du tuteur et du jugement - (conservation éventuelle des copies dans le dossier)**

**\*\*\* Si le mineur est accompagné par tout autre personne majeure que le parent ou le tuteur (grands-parents etc.) ➔ vaccination possible sur présentation de la pièce d'identité de l'accompagnant, de l'accord écrit du parent ou du tuteur avec un justificatif du représentant légal (livret, jugement ou autre) - (conservation obligatoire de l'accord et des copies dans le dossier)**